



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N°5 - Septembre 2016

Edito



« IL NE SUFFIT PAS DE S'INDIGNER... IL FAUT RÉSISTER ! »

Comme elle est d'actualité cette interpellation de Georges Séguy! Georges est décédé au cœur de l'été, laissant dans la peine la grande famille CGT.

Oui, résister résolument en cette rentrée 2016, pour défendre notre Pouvoir d'achat attaqué de toutes parts: par la non revalorisation de nos pensions, par les conséquences de l'indexation de ces dernières sur l'inflation et non sur les salaires, par l'augmentation des impôts pour nombre d'entre nous du fait des dernières mesures, par des «restes à charge» insupportables sur les soins...

Oui, résister aussi en argumentant pour gagner d'autres retraité.e.s autour de nous à l'action et à la syndicalisation. La non revalorisation des salaires, que l'on soit issu.e du secteur public ou du secteur privé, les suppressions d'emplois, la précarité... pèsent sur les recettes de la protection sociale, sur la réponse à nos besoins sociaux!

Oui, résister encore contre la barbarie et les amalgames des «va-t'en guerre» qui taisent leurs responsabilités de vendeurs d'armes et refusent les créations d'emplois dans nos hôpitaux, dans les Services Publics, et les services sociaux!

Et donc, s'engager le 15 septembre, pour l'abrogation de la Loi Travail aux conséquences lourdes pour l'emploi et les salaires, et donc pour nos retraites! Et s'engager encore le 29 septembre, journée nationale d'actions unitaires des retraité.e.s, pour l'amélioration de notre Pouvoir d'achat!

Nicole Defortescu,
membre du bureau de l'UFR Santé Action Sociale

Sommaire

LES 15 ET 29 SEPTEMBRE, ENSEMBLE RÉSISTONS !

■ Relevé de décision de la CE de l'UFR du 4 février 2016	p.2
■ CE décentralisée	p.3
■ Initiative UCR/LSR congés payés	p.3
■ Pouvoir d'Achat des retraité.e.s	p.4-6
■ De l'argent pour la protection sociale, il y en a !	p.6-7
■ Section retraité.e.s CHU Montpellier	p.8



Relevé de décision de la Commission Exécutive de l'UFR Santé Action sociale des 29 et 30 Juin 2016

➤ **Renforcement du bureau de l'UFR** par Sylvie BRUNOL en remplacement de Gérard JOUANNIN qui a démissionné (vote à l'unanimité).

➤ **CNF 8 et 9 septembre** : la CE de l'UFR donne mandat à l'unanimité aux camarades, Nicole BERNABÉ, Sylvie BRUNOL, Marlène ELLENA pour participer au CNF en tant qu'invitées pour l'UFR. Suite aux interventions de certain.e.s congressistes au Congrès confédéral visant notre Secrétaire générale, les camarades ont mandat de demander de clore ces débats, la Secrétaire générale avait un mandat du CNF: «*Le débat sur le 51^{ème} congrès est clos. Il est urgent d'aller de l'avant et de mettre en œuvre les décisions des congrès*».

➤ **Rapport d'actualités** fait par Viviane DEBARGES en remplacement d'Armand FOURNIER.

➤ **Calendrier pour le prochain semestre :**

- ▶ **Bureau UFR** : 5 septembre et 16 novembre
- ▶ **CE UFR** : 12 septembre 2016
- ▶ **CE UFR**: 12 octobre à midi au 13 octobre à midi, à La Rochelle.

Les camarades qui participent à l'initiative de l'UCR/LSR «*80 ans des congés payés*» seront ainsi à proximité de l'Île de Ré. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrit.e.s, il est urgent de s'inscrire en passant par les USR de chaque département (les frais de séjour sur l'Île de Ré sont à votre charge ou à celle des sections).

Un collectif prépare cette CE: Nicole Defortescu, Marlène Ellena, Francis Leclerc, Evelyne Bajard, Monique Fontenil. La soirée sera consacrée aux camarades de La Rochelle et nous fêterons les années de participation de Monique Fontenil à la CE de l'UFR. Il se réunira le 7 juillet

- ▶ **Prochaine CE UFR** : 29 et 30 novembre

➤ **Vie syndicale** fait par Marie-Ange CARDAN.

UCR : état orga du 8 juin 2016 ci-joint

UFR : 2015 : 4 497 (exercice non clos)

2016 : 1 344, soit retard de 153 FNI

405 FNI Retraités.e.s sont reversés par les Unions Locales

- ▶ Envoyer et faire connaître la lettre de l'UFR, et «*Perpectives*» pour mieux communiquer avec toutes et tous les syndiqué.e.s
- ▶ Qualité de vie syndicale, liens avec les UL et les USR
- ▶ Rencontrer les responsables de l'UFSP et de l'UFAS sur la continuité syndicale
- ▶ Élaborer un véritable «*Plan de Travail*» décliné par département pour la syndicalisation, la continuité syndicale et l'impulsion vers le 1 % (en lien avec le 51^{ème} Congrès)
- ▶ «*L'outil du trésorier*» réalisé par les camarades est à disposition. Il y a des modules de formation

➤ **INTER-RÉGIMES FAS**

Travailler en commun au niveau confédéral sur ce sujet est indispensable pour construire et porter haut et fort les revendications. Intervention faite en ce sens par notre UFR au dernier Comité Général (voir compte-rendu joint).

➤ **CNRACL**

Importance du travail en commun de notre Fédération et celle des Services Publics.

Un diaporama sur FAS, élaboré par nos élu.e.s au CA CNRACL de nos deux fédérations, est à disposition. Il doit servir à impulser les débats dans les sections et syndicats pour nourrir des interventions.

CE décentralisée des 12 et 13 octobre 2016



La Commission Exécutive de notre Union Fédérale des Retraité.e.s Santé Action sociale sera décentralisée en Poitou-Charentes à La Rochelle le 12 et 13 octobre.

Le 12, nous organisons un débat sur la problématique des «complémentaires santé» dans la Protection Sociale.

Retraité.e.s, nous sommes concerné.e.s par l'augmentation des cotisations et le déremboursement partiel ou complet de plus en plus de médicaments, ce qui a des répercussions désastreuses sur notre pouvoir d'achat; nombreuses et nombreux sont les retraité.e.s qui ne peuvent plus se soigner (dentaire, ophtalmo...).

Ce débat sera largement ouvert aux syndicats et syndiqué.e.s retraité.e.s de Charente Maritime.

Nous diffuserons le compte-rendu de cette initiative dans la prochaine lettre « en direct de l'UFR ».



80^{ème} anniversaire des congés payés Initiative UCR/LSR du 8 au 15 octobre 2016 à l'Île de Ré

Les 13 et 14 octobre, LSR¹ et l'UCR-CGT vont fêter dignement les 80 ans des congés payés (voir n° 192 de Vie Nouvelle) gagnés grâce à une énorme mobilisation.

Le 3 mai 1936, la victoire du Front Populaire aux élections provoque un élan de revendications avec des mouvements de grèves et occupations pacifiques des usines, qui entraînent plus de 2 millions de travailleurs et travailleuses dans la lutte. La France est paralysée et, sous la pression des salarié.e.s, dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, les accords de Matignon sont signés entre la CGT, le nouveau gouvernement et le patronat. Ces accords prévoient: la généralisation des conventions collectives, la création des délégués du personnel et une augmentation importante des salaires (12% en moyenne). Mais ce qui a marqué l'esprit, c'est l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de congés payés. Fixés à quinze jours à l'origine, ils sont progressivement allongés : 2 semaines en 1936, 3 en 1956, 4 en 1969 et 5 semaines en 1982.

Le droit aux congés payés a entraîné l'adoption de mesures, afin de permettre au plus grand nombre de transformer le droit au repos en droit aux vacances : réductions de billets de chemins de fer

pour les congés annuels, création d'un ministère du tourisme et d'organisations culturelles populaires, promotion des colonies de vacances par les entreprises, développement des bains de mer du camping et des auberges de jeunesse...

Vacances pour tous et toutes : un droit encore à conquérir



Mais, 80 ans après le droit aux congés payés, 4 personnes sur 10 en France, et 6 retraité.e.s sur 10 ne partent jamais en vacances, principalement à cause du pouvoir d'achat des salarié.e.s et des retraité.e.s qui ne cesse de baisser. Ce droit aux vacances, ainsi que le droit à la culture, à la pratique sportive et plus généralement aux loisirs sont des revendications de LSR, depuis sa création en 1981.

Dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la création des congés payés, l'UCR et LSR invitent les retraité.e.s à venir très nombreuses et nombreux à l'Île de Ré, du 8 au 15 octobre 2016

Un débat sera organisé les 13 et 14 octobre 2016, avec deux thèmes « le droit aux vacances » et « la solidarité et le tourisme social ».

Les inscriptions se font auprès des USR ou de LSR dans les départements, le règlement des soldes des séjours est fixé au 15 septembre.

¹ LSR est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1981 qui se fixe comme objectif de répondre aux besoins de loisirs des retraités, et toutes personnes en âge de la retraite pour leur permettre de réaliser leurs aspirations de loisirs, rencontres, voyages, activités culturelles, physique et sportives...afin de renforcer de liens sociaux dans un esprit d'enrichissement mutuel et solidaire.

Le gouvernement doit augmenter nos retraites !

👉 *Le gouvernement ne peut pas, et ne doit pas geler les pensions une année de plus !*

Au mois de juin, la Commission des comptes de la Sécurité Sociale prévoit que les pensions de retraite ne devraient pas être revalorisées au 1^{er} octobre 2016, puisque l'indice moyen des prix à la consommation de l'INSEE, hors tabac, n'augmenterait pas sur un an¹.

Entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} octobre 2017, nous n'avons obtenu qu'une misérable aumône, de 0,1% octroyée au 1^{er} octobre 2015!!!

👉 *Une volonté d'éloigner la retraite et de l'amenuiser : une véritable escroquerie sur le dos des salarié.e.s et des retraité.e.s.*

Les différents gouvernements, depuis la fin des années 80, n'ont eu de cesse de publier et d'appliquer des lois (votées par une majorité de parlementaires), pour faire baisser les pensions et reculer l'âge de départ à la retraite.

Depuis 1945 et jusqu'au milieu des années 80, les retraité.e.s bénéficiaient d'une revalorisation basée sur l'évolution des salaires².

Pour faire baisser les pensions, nos dirigeants ont décidé d'indexer les pensions sur les prix avec une généralisation d'une revalorisation automatique pour le secteur privé, décidée par le gouvernement Balladur en 1993. La mesure sera appliquée pour les fonctionnaires en 2004³. C'est un changement fondamental qui s'est produit à ce moment là, et qui fait que notre système de retraite, pourtant fondé sur le système solidaire de répartition, ne fait plus profiter les retraité.e.s d'une partie de la croissance. Le pouvoir d'achat des retraité.e.s ne cesse pas de régresser⁴.

C'est une politique d'austérité à sens unique pour appauvrir les salarié.e.s et les retraité.e.s, en faisant fructifier le capital des actionnaires et en multipliant les cadeaux au patronat (exemptions de cotisations, CICE...).



Actifs & retraités
Ensemble 

¹ <http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport-ccss-juin2016.pdf>

² C'est une ordonnance de 1945, qui institua la revalorisation des pensions de retraites de la Sécurité Sociale, chaque 1^{er} avril, en fonction de l'évolution du salaire moyen des assurés.

³ Réforme Fillon de 2003

⁴ Voir article sur pouvoir d'achat pages 5 et 6

Récemment, le gouvernement actuel a changé deux fois le mode de calcul du dispositif d'indexation sur les prix, afin de faire (de nouveau) des économies sur le dos des retraité.e.s. La loi du 20 janvier 2014



a reporté d'un an et demi la revalorisation annuelle des pensions (1^{er} octobre 2015 au lieu des 1^{er} avril 2014 et 2015), tout en fixant un nouveau mode de calcul des revalorisations. La loi de Finances du 29 décembre 2015 a encore modifié la référence d'indexation sur les prix pour faire de nouvelles économies⁵. Au passage, le gouvernement nous a escroqués le 1^{er} octobre 2015: il aurait dû selon « sa loi » nous augmenter de 0,9 % et ils nous a augmentés de 0,1 %! Le gouvernement s'affranchit donc des dispositions légales qu'il a lui-même fait voter par le parlement...

👉 *Mobiliser les retraité.e.s pour stopper la baisse des retraites et pour exiger un rattrapage immédiat de leur pouvoir d'achat*

Déployons notre force syndicale pour convaincre les retraité.e.s de :

- ▶ s'emparer de notre revendication de revalorisation des pensions en fonction de l'évolution moyenne des salaires. Les retraité.e.s doivent aussi bénéficier de la croissance, à laquelle ils ont largement participé pendant leur vie active.
- ▶ être dans la lutte avec les salarié.e.s pour développer l'emploi et augmenter les salaires.
- ▶ revendiquer une nouvelle réforme des retraites, qui balaie les réformes régressives depuis les années 80, pour des droits à la retraite à taux plein à partir de 60 ans pour une carrière complète: c'est bon pour la santé des retraité.e.s et pour développer l'emploi des jeunes en France.
- ▶ expliquer que le financement des retraites est possible, il faut partager les richesses.

⁵ On est passé d'un dispositif d'indexation sur une prévision d'évolution des prix (avec un correctif l'année suivante), à un dispositif d'indexation sur une évolution des prix constatée. Avec la transition entre les deux dispositifs, la « faible » inflation de la fin de l'été 2015 serait prise en compte finalement deux fois pour ne pas augmenter...

Gel des retraites complémentaires obligatoires du secteur privé

Les pensions versées par l'ARRCO et l'AGIRC sont gelées depuis 1^{er} avril 2013. Et il est vraisemblable qu'elles ne seront pas revalorisées le 1^{er} novembre prochain, puisque l'odieux accord, signé en octobre 2015 par le patronat et la CFDT, la CGC et la CFTC sur le dos des salarié.e.s et des retraité.e.s, prévoit pour 2016, 2017 et 2018 une revalorisation égale à l'inflation... diminuée d'un point.



Le nouvel article L. 161-25 du code de la Sécurité Sociale, n'a pas été défini par la LFSS 2016 mais par la Loi de Finances de l'État pour 2016 (article 67 (V) de la Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015) :

« La revalorisation annuelle des montants de prestations dont les dispositions renvoient au présent article est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées.

Si ce coefficient est inférieur à un, il est porté à cette valeur. »

Les retraité.es seraient des privilégié.es en matière de Pouvoir d'Achat ? Jugez-en par vous-mêmes :

TABLEAU ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS RELATIVEMENT AUX SALAIRES

Années	%	Prix	%	Salaires	%	Pensions
2004		100		100		100
2005	1,7	101,70	3,5	103,50	2,000	102,00
2006	1,7	103,43	3,4	107,02	1,800	103,84
2007	1,5	104,98	3,0	110,23	1,800	105,71
2008	2,8	107,92	2,8	113,32	1,370	107,15
2009	0,1	108,03	1,3	114,79	1,290	108,54
2010	1,5	109,65	2,4	117,54	0,920	109,53
2011	2,1	111,95	2,4	120,37	1,800	111,51
2012	1,9	114,08	1,9	122,65	2,100	113,85
2013	0,7	114,88	1,3	124,25	1,500	115,55
2014	0,4	115,34	1,6	126,23	0,320	115,92
2015	0,1	115,45	1,6	128,25	0,025	115,95

Perte de pouvoir d'achat des pensions en comparaison des salaires : - 9,59 % en 10 années

Prix INSEE en moyennes annuelles

Salaires moyen brut ENFNA (ENFA : Entreprises non Financières Non Agricoles)

Source: INSEE et CNVA

👉 Que nous dit ce tableau ?

Ramenons le chiffre 100 à une pension «moyenne» de 1 200 € en 2004.

La ou le retraité.e pensionné.e à 1 200 € en 2004 a touché, en 2015, 1 200€ +15,95 % de 1 200, soit 1 391,40 €.

Si sa pension n'avait pas subi la réforme « *Balladur* » de désindexation des pensions sur les salaires, ce ou cette retraité.e aurait perçu 1 539 € !

Il ou elle perd donc 147,60 € par mois, c'est-à-dire 1 771,20 € pour l'année 2015, qui s'ajoutent aux pertes subies les années précédentes !

Et à cette perte de revenus, il faut ajouter la CSG (Contribution Sociale Généralisée) qui atteint aujourd'hui 6,6 % (créée en 90 par le Gouvernement Rocard, elle était alors de 1,1% !), la CRDS de 0,5% (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale créée en 1996 par le Gouvernement Juppé, elle devait prendre fin en 2009...), et maintenant la CASA de 0,3 % (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie créée par le Gouvernement Raffarin en 2003 pour, soi-disant, financer la perte d'autonomie!).

Et à cela, s'ajoutent encore l'inflation réelle (l'INSEE ne prend pas en compte tous les postes de dépenses), l'augmentation importante des frais de santé (les restes à charge, dépassements

d'honoraires, prix des complémentaires...), l'augmentation pour nombre de retraité.e.s des impôts sur le revenu...

On comprend mieux pourquoi de moins en moins de retraité.e.s partent en vacances, et même de plus en plus se retrouvent aux « *restos du cœur* »!!!

La preuve par l'INSEE et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : ce n'est donc pas la CGT qui affabule!

C'est pourquoi nous revendiquons :

➡ **l'indexation des retraites en fonction de l'évolution moyenne des salaires et non pas sur l'évolution de la moyenne des prix à la consommation,**

➡ **le rétablissement de la péréquation (répercussion des reclassements liés à la carrière sur les pensions de retraite) dans la Fonction Publique,**

➡ **le retour au calcul sur les salaires des 10 meilleures années pour le secteur privé.**

Alors le 29 septembre, on manifeste !

Nicole DEFORTESCU,
membre du bureau de l'UFR Santé Action Sociale

De l'argent, il y en a pour la protection sociale !

👉 Affaire scandaleuse de Panama Papers¹, directive européenne sur la protection des secrets d'affaires...

Le 4 avril 2016, les médias ont dévoilé des informations sur des sociétés « *offshore* »¹ établies au Panama qui blanchissent de l'argent pour le compte de clients plus ou moins prestigieux...

La fraude et l'évasion fiscales des plus fortunés, des entreprises et des multinationales, sont estimées de **60 à 80 milliards d'euros de recettes perdues par an pour l'État français !**

La fraude sociale patronale (non-paiement des cotisations sociales) a été confirmée par la Cour des comptes: « *elle a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an. Soit deux fois le déficit annuel de la Sécurité Sociale* »!!!



La « **directive européenne sur la protection des secrets d'affaires** », issue du lobbying de multinationales françaises et américaines, a été définitivement adoptée le 14 avril 2016. Début décembre 2015, un collectif d'ONG et de syndicats français, dont la CGT, avait interpellé publiquement François Hollande, pour qu'il se prononce contre « *ce projet de directive menaçant les droits fondamentaux, faisant primer le droit des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques* ». Mais nous constatons que le Président de la république, ne respecte pas ses engagements, en préférant satisfaire le grand patronat.

Ce texte législatif comporte des dispositions pour que les entreprises puissent poursuivre quiconque obtiendrait, utiliserait ou publierait « un secret d'affaires » sans leur consentement: journalistes, chercheur.e.s, salarié.e.s, syndicalistes...

Concrètement, les entreprises relevant des secteurs de la Santé publique, de l'environnement et de la

sécurité alimentaire pourront utiliser la directive pour refuser de se conformer aux politiques de transparence, même si l'intérêt public est en jeu. **Des pans entiers de la démocratie sont menacés : remise en cause du droit syndical, liberté d'expression et d'information...**

La directive a permis à la justice luxembourgeoise de condamner fin juin les lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, anciens employés de la firme PwC, à 12 et 9 mois de prison avec sursis pour avoir révélé des centaines d'accords fiscaux, entre le fisc luxembourgeois et des multinationales, confirmant un système d'optimisation fiscale à grande échelle !!!

Nous devons les soutenir pour leur demande d'appel.



👉 **Le développement de la protection sociale passe notamment par la chasse aux paradis fiscaux et aux flux financiers illicites.**

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), en 2009, **1 300 milliards de dollars** auraient ainsi **quitté les pays sans passer par la case taxation!** Rien qu'en 2014, 122 pays ont réduit le financement de la protection sociale en pourcentage du PIB, malgré un besoin urgent d'aide publique aux populations qui se précarisent (santé, retraites, prise en charge des familles et de la perte d'autonomie...).

Nos acquis ou plutôt nos conquis sont le résultat de nos luttes, mais ils ne sont jamais définitifs et sont remis en cause en permanence par le capitalisme libéral, nous ne devons rien lâcher et continuer le combat.

Pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales qui dévorent le budget de l'État et de la Protection sociale, et pour construire une répartition plus juste des richesses, il faut :

- ▶ **retirer la directive européenne sur le « secret des affaires »**
- ▶ **exiger des dispositifs législatifs pour coordonner la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale en Europe et au niveau mondial**
- ▶ **donner les moyens de travailler aux agents des Finances publiques**
- ▶ **voter une loi cadre en France et une directive européenne, afin de protéger les lanceuses et lanceurs d'alerte agissant pour l'intérêt public, et d'instaurer un droit de refus, d'alerte et d'alternative pour les salarié.e.s**

Sylvie BRUNOL,
CE de l'UFR

¹ Les *Panama Papers* désignent la fuite de plus de 11,5 millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, détaillant des informations sur plus de 214 000 sociétés *offshore* ainsi que les noms des actionnaires de ces sociétés. Parmi eux se trouvent des hommes politiques, des milliardaires, des sportifs de haut niveau ou des célébrités...

² Le terme *offshore* est utilisé pour désigner la création d'une entité juridique comme une société dans un autre pays que celui où se déroule l'activité, afin d'optimiser la fiscalité (paradis fiscal) ou la gestion financière des capitaux. La société est alors qualifiée de non-résidente (ou extraterritoriale = *offshore* en anglais), puisqu'elle n'exerce aucune activité de production ou de service dans le pays où elle est enregistrée. Cette pratique se distingue de la délocalisation, qui concerne généralement un transfert d'activités et d'emplois.

Synthèse activité de la section retraité.e.s



SYNDICAT CGT, CHU DE MONTPELLIER 2013-2015

La création du syndicat de site, le 15 décembre 2009, a acté l'intégration du syndicat des retraité.e.s CGT du CHU de Montpellier, en créant une section spécifique.

Cette section a véritablement pris son essor après le congrès du syndicat le 15 janvier 2013, tant en fonctionnement, qu'en actions et participations aux activités syndicales, avec les structures des actifs et actives, des retraité.e.s et de l'interpro, locales ou nationales.

- ▶ Réunions mensuelles des adhérent.e.s de la section
- ▶ Mise en place d'une équipe d'animation et participation d'une part aux activités et actions du syndicat avec les actives et actifs (USD) et d'autre part aux structures spécifiques aux retraité.e.s, en particulier USR 34. Une déléguée a été envoyée au congrès de l'UFR et une candidature a été présentée à la CE de l'UFR
- ▶ Envoi régulier aux adhérent.e.s des comptes-rendus et tracts divers
- ▶ Abonnement de tous les adhérent.e.s à « Vie Nouvelle » par le syndicat
- ▶ Relation avec la secrétaire à l'orga du syndicat pour assurer la continuité de l'adhésion lors du passage à la retraite
- ▶ Relance et contact avec les ancien.ne.s syndiqué.e.s
- ▶ Participation au groupe de travail du syndicat sur le plan de syndicalisation.
- ▶ Revendications spécifiques en faveur des futur.e.s r etraité.e.s portées à la DRH du CHU
- ▶ Participation à la création par la DRH d'un livret d'informations à destination des futur.e.s et nouvelles et nouveaux retraité.e.s

- ▶ Prise de contact avec la délégation régionale du CGOS
- ▶ Création d'une banderole spécifique « Retraités du CHU » pour les manif
- ▶ Participation à toutes les actions locales et nationales spécifiques aux retraité.e.s
- ▶ Participation aux déploiements organisés par l'interpro visant les retraité.e.s
- ▶ Soutien logistique du syndicat (mise sous plis, distribution de tracts aux barrières, au self...)

Et nous sommes passés de 23 syndiqué.e.s en 2009 à 44 syndiqués début 2016.

Ce renforcement, ainsi que la présence remarquée des retraité.e.s CGT du CHU dans les manifestations, nous encouragent à continuer à développer des activités spécifiques envers les retraité.e.s, tout en maintenant le lien avec les camarades en activité.

